



## facade de commerce SALON DE COIFFURE

Par **SYLVIE-VALERIE**, le **06/03/2023** à **11:01**

Bonjour ,

un salon de coiffure à refait sa facade sans demander l'autorisation à L AG , mais avec l'accord de la mairie et sans avoir afficher la dp .

Sachant que la résidence vient de refair le ravalement .

Quelle sont nos recours?

Bien cordialement

SYLVIE

Par **Pierrepaulejean**, le **06/03/2023** à **21:51**

bonjour

il faut d'abord relire le règlement de copropriété

très souvent les façades des commerces sont à la charge exclusive du propriétaire des murs

Par **SYLVIE-VALERIE**, le **07/03/2023** à **12:19**

Bonjour,

Le règlement ne prévoit rien , seulement il n'est pas du tout en harmonie avec la résidence qui est beige et gris et que le salon est rose.

Bien cordialement.